

caisse  
cantonale neuchâtelaise  
de compensation

caisse cantonale  
neuchâtelaise de compensation  
pour allocations familiales

+ -

---

rapport de gestion 2010





Introduction	Situation sur le plan fédéral	2
	Situation sur le plan cantonal	2
	Situation de la Caisse sur le plan interne	3
	Rapport d'activité 2010 de la commission de gestion	4-5
Présentation et organisation de la caisse	Statut	6
	Tâches	6
	Informations	6
	Personnel	7
	Organigramme au 31 décembre 2010	7
Informatique	Collaboration avec notre partenaire informatique Soreco Publica AG	8
	Collaboration avec notre partenaire inform. Futura Management AG	8
	Collaboration avec notre partenaire informatique SIEN	8
2010 en chiffres-clé		9
Activités des services	Fichier central des affiliés	10
	Cotisations	10-11
	Contrôles d'employeurs	11
	Certificats d'assurance AVS et comptes individuels	12-13
	Contentieux	13
	Prestations AVS et AI	14
	Prestations complémentaires	15
	Contrôles en matière de prestations complémentaires	15-16
	Allocations pour perte de gain	17
	Allocation de maternité fédérale	17
Allocations familiales dans l'agriculture/viticulture (loi fédérale)	18	
Résultats comptables		19-23

## Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales



Statut, tâches, immeubles et FFPP		24
Activités des services	Fichier central des affiliés (allocations familiales)	25
	Cotisations	25
	Contrôles d'employeurs	25
	Allocations familiales	25-26
Résultats comptables		27-28



Mesdames, Messieurs,  
Comme chaque année, nous vous présentons les activités de notre institution.

### Situation sur le plan fédéral

Peu de nouveautés législatives sont à relever sur le plan fédéral en 2010 dans notre domaine d'activité. Le système de financement des caisses de compensation a été revu et intègre désormais des subsides pour des processus particulièrement déficitaires et l'indemnisation des frais de poursuites. Il simplifie également le régime des subsides versés aux caisses cantonales pour couvrir leurs frais d'administration.

L'entrée en vigueur du nouveau régime fédéral de financement des soins a été reportée du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ces nouvelles dispositions auraient permis de décharger financièrement le secteur des prestations complémentaires et elles avaient été prises en considération lors de l'élaboration du budget de l'Etat 2010. Le report a ainsi nécessité une demande de crédit supplémentaire correspondant à un transfert de charges initialement prévues pour le domaine de la Santé publique.

### Situation sur le plan cantonal

Le département de l'économie (DEC), autorité cantonale de tutelle de notre caisse, a été dirigé successivement par trois conseillers d'Etat. Suite à la décision de M. F. Hainard de démissionner pour le 31 octobre 2010, Monsieur Ph. Gnaegi a été nommé chef suppléant du département jusqu'au 7 décembre 2010, date de l'entrée en fonction de Monsieur Th. Grosjean.

Les membres de la commission de gestion de la CCNC et de la commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales se sont réunis le jeudi 11 novembre 2010, sous la présidence du chef suppléant du DEC, Monsieur le conseiller d'Etat, Ph. Gnaegi. Le rapport d'activité de ces commissions est intégré dans ce présent rapport annuel en pages 4 et 5.

Plusieurs projets de législation cantonale, touchant le champ de compétences de la CCNC, ont reçu l'approbation du Grand Conseil en 2010. La nouvelle loi sur le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) modifie le processus de perception des contributions des employeurs en abolissant le montant fixe par employé pour appliquer, dès 2011, un taux de cotisation sur la masse salariale. Quant aux projets de loi sur le financement des établissements médicaux-sociaux (LFinEMS) et de loi sur l'accueil des enfants (LAE), leur entrée en vigueur initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été retardée.

La CCNC a collaboré avec le Service de la santé publique et le Service juridique de l'Etat pour rédiger le règlement relatif au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires. Ce texte a été adopté par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2010. Son entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Enfin, notre institution a dû déposer deux demandes de crédits supplémentaires pour assumer les obligations du Canton dans le domaine des prestations complémentaires et également une demande pour financer les allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative. Ces demandes ont été approuvées par le Grand Conseil. Toutefois, les démarches entreprises par notre institution pour obtenir les fonds nécessaires n'ont pas été sans heurt et, sur sollicitation du Service financier de l'Etat (SFIN), il en est résulté que le Conseil d'Etat a mandaté le contrôle cantonal des finances (CCFI) pour effectuer un audit des secteurs concernés. Les résultats de cet audit sont attendus pour fin février 2011.

Dans le domaine des dispositions existantes en matière d'allocations familiales, les employeurs ont pu bénéficier d'une réduction du taux de cotisation de 2.2 % à 2.1% en 2010. Le régime de prestations, n'a quant à lui, subi aucune modification.



### Situation de la caisse sur le plan interne

L'exercice financier 2010 de la CCNC est positif puisque le bilan boucle avec un bénéfice de 325'976.20 francs. En ce qui concerne les résultats de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales, le compte de fonds 2010 enregistre un excédent de dépenses, les produits des cotisations ne couvrant plus les prestations. Le déficit de 2'222'294.13 francs sera financé par les réserves du Fonds.

Sur le plan interne, la caisse a consacré beaucoup d'énergie et d'efforts à la préparation de la migration informatique sur les nouveaux applicatifs métiers NIL (Neue Informatik Lösung). Des cours de formation ont été suivis par nos collaborateurs à Berne ainsi qu'à l'interne. Au surplus, chaque utilisateur a été appelé à effectuer des contrôles de qualité des données. Ces contrôles consistent en une comparaison de l'exactitude des données migrées sur NIL avec les données figurant sur les programmes actuels. Le chapitre du présent rapport, consacré à l'informatique relate avec plus de détails les enjeux de cette migration et l'ampleur du travail déjà accompli.

Les nouveaux applicatifs exigent une réorganisation du travail ainsi qu'une nouvelle répartition des tâches. Ces nouveautés permettent d'élargir les domaines de compétences des collaborateurs et elles augmentent leur polyvalence. Le 28 novembre 2010, la direction a réuni l'ensemble des collaborateurs pour présenter la future structure organisationnelle qui sera mise en place au début 2011. Cette réorganisation nécessite également de très nombreux déménagements de postes de travail.

L'agence régionale AVS de Neuchâtel bénéficie désormais d'un accès informatique à nos bases de données dans le domaine des rentes et des prestations complémentaires. Cet outil permet de rationaliser et de simplifier les tâches des agences régionales AVS et il a été présenté et offert aux autres agences régionales lors d'une séance organisée dans les locaux de la CCNC le 15 décembre 2010. A futur, une charte d'utilisation de nos données devra être adoptée par les utilisateurs afin de garantir la sécurité informatique.

La traditionnelle journée au vert de la CCNC s'est déroulée le 27 août 2010. Cette manifestation permet à la direction d'exposer, à tous les collaborateurs de l'institution, le bilan de l'année écoulée et de projeter les objectifs à atteindre au cours des 12 prochains mois et à moyen terme. Cela permet également à tous de se retrouver et de partager un moment de convivialité dans un contexte extra professionnel.

La commission du personnel s'est réunie à deux reprises, soit les 1<sup>er</sup> juin et 7 décembre 2010. Elle s'est penchée sur la révision des directives internes et plus particulièrement sur le chapitre consacré aux primes de fin d'année et aux montants des cadeaux offerts aux personnes qui partent à la retraite comme l'avait souhaité la Société des magistrats et fonctionnaires (SMF). La direction a également satisfait une requête émanant de plusieurs collaborateurs souhaitant se perfectionner en allemand. Des cours collectifs ont ainsi été mis sur pied, visant à faciliter les rapports et relations avec nos partenaires informatiques situés en Suisse alémanique. Afin d'harmoniser les procédures au sein de la CCNC, une réglementation interne précisant les droits de signatures des collaborateurs a été introduite. Au surplus, la direction a sollicité le Conseil d'Etat pour ratifier une modification du règlement de la Caisse cantonale de compensation le 12 mai, concernant le droit de représentation. Cette modification permet ainsi au directeur de déléguer sa compétence à quelques collaborateurs, susceptibles de le remplacer en cas d'absence. Enfin, après trois années d'activité, les mandats des représentants des collaborateurs au sein de la commission du personnel arriveront à échéance le 31 mars 2011. Des élections seront organisées au début de l'année prochaine pour renouveler ladite commission. Nous tenons à souligner la qualité des échanges qui ont permis une collaboration fructueuse et efficace et nous remercions les membres sortant pour l'excellent travail fourni.

Nous vous souhaitons bonne lecture du présent rapport.

Le directeur

P.-Y. Schreyer

**LES NOUVELLES  
APPLICATIONS  
INFORMATIQUES  
NÉCESSITERONT UNE  
NOUVELLE ORGANISATION  
DU TRAVAIL**



## Rapport d'activité 2010 de la commission de gestion



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE  
LE CONSEILLER D'ÉTAT  
CHEF DU DÉPARTEMENT

**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)  
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations  
familiales**

**Rapport d'activité 2010****Introduction**

Pour rappel, la commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC en application de l'article 72, alinéa 4, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

**Composition**

A l'exception de la présidence, la composition de la commission de gestion de la CCNC et de la commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales n'a pas été modifiée depuis le début de la législature 2009. Suite à la démission de Monsieur le conseiller d'Etat Frédéric Hainard, la présidence de la commission a été confiée par arrêté du 22 septembre 2010 au conseiller d'Etat chef suppléant du Département de l'économie, Monsieur Philippe Gnaegi. Le 22 décembre 2010, Monsieur le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, nouveau responsable du Département de l'économie, a été nommé président des commissions chargées de traiter les affaires de la CCNC.

**Activités de la commission**

En raison des événements qui ont provoqué le départ du conseiller d'Etat Frédéric Hainard et compte tenu du fait que les rapports de l'organe de révision de la CCNC n'étaient pas disponibles, la commission n'a tenu qu'une séance en 2010. Cette dernière a eu lieu le jeudi 11 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur Gnaegi.

Cette réunion a permis au directeur de la CCNC, M. Schreyer, de rendre compte de la situation générale de l'institution, de ses projets en cours et futurs. Le fonctionnement et la gestion de la CCNC donnent satisfaction. Parmi les nombreux dossiers qui ont été menés avec succès en 2010, il relève que les investissements consentis en 2009 dans le dispositif de téléphonie ont permis d'améliorer la qualité des prestations offertes aux affiliés. L'option choisie par la caisse dans le domaine de l'archivage électronique des dossiers a permis à la CCNC d'agrandir l'espace de travail à disposition, notamment par le fait que de nombreuses armoires et meubles de classement ont pu être enlevés. Une formalisation des règles du droit de signature des collaborateurs harmonise les pratiques des différents services et a permis de résoudre certaines confusions dans les fonctions.

Les membres de la commission ont également pris connaissance des projets fédéraux touchant le champ de compétences de la CCNC, dont l'initiative parlementaire Fasel « un enfant,



## Rapport d'activité 2010 de la commission de gestion (suite et fin)

- 2 -

une allocation » ainsi que l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2011 d'un registre des allocations familiales qui sera tenu par la Centrale de compensation (CdC).

L'informatique pour les applications métiers est actuellement un enjeu crucial pour la CCNC qui a été largement commenté aux membres de la commission. Les motifs qui ont fondé l'adhésion à la solution informatique NIL (Neue Informatik Lösung) ont été exposés. Cette solution est, *a priori*, la moins onéreuse et elle présente sur le plan suisse le meilleur rapport qualité/prix. Toutefois, la caisse s'attend à un report de la migration de ses données du secteur des affiliations sur les nouveaux applicatifs. Ce retard est en grande partie imputable à une situation identique enregistrée par la Caisse cantonale genevoise de compensation qui a migré sur la même plateforme informatique. L'introduction de nouveaux applicatifs exige également une nouvelle organisation du travail. Ainsi la structure organisationnelle de la CCNC sera adaptée en conséquence, avec une nouvelle répartition des tâches pour les collaborateurs de certains services. Cette mesure permettra, à terme, d'apporter une meilleure polyvalence aux collaborateurs concernés.

La commission a pris acte de l'arrêté modifiant le règlement de la Caisse cantonale de compensation du 12 mai 2010, concernant le droit de représentation qui permet dorénavant au directeur de déléguer ses pouvoirs de signature à quelques collaborateurs.

Enfin, le directeur a exposé les difficultés que la CCNC rencontre avec le Service financier de l'Etat (SFIN) pour obtenir les ressources financières nécessaires à l'exécution des tâches confiées par l'Etat, soit le paiement des prestations complémentaires et des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative. Aux yeux de la CCNC, ce service multiplie les entraves et autres exigences dans les procédures. La relation s'est à tel point détériorée que le SFIN a obtenu du Conseil d'Etat qu'il mandate le Contrôle cantonal des finances pour faire un audit des secteurs concernés. Les résultats de cet audit devraient être connus à fin février 2011.

Les budgets 2011 de la CCNC et de la Caisse d'allocations familiales ont été examinés et commentés. Il est noté que la caisse appliquera les principes de l'Etat en 2011 en matière de politique salariale. Le résultat prévisible de la Caisse d'allocations familiales affichera un déficit, les cotisations ne couvrant pas la totalité des prestations. Cette différence sera absorbée par la dissolution d'une partie des réserves. Le taux de contribution à charge des employeurs, fixé à 2.1%, sera ainsi maintenu pour l'exercice 2011. Les montants des allocations familiales et de naissance ne seront pas modifiés en 2011.

Les rapports de révisions principales et les rapports de clôtures des comptes de l'exercice 2009, élaborés par l'organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, de la CCNC et de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales ont été remis et portés à la connaissance des membres de la commission. Les synthèses du résultat des révisions et les conclusions des rapports relèvent que l'organisation et les processus de travail sont conformes aux dispositions légales et que la comptabilité est tenue avec exactitude.

En conclusion, les commissaires ont pris connaissance à la satisfaction générale des activités déployées par la CCNC depuis le 1er janvier 2010.

Neuchâtel, le 31 décembre 2010

Th. Grosjean

Conseiller d'Etat, chef du DEC  
Président des commissions précitées



**Statut**

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

L'organe de révision de la CCNC est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel. Il procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

**Tâches**

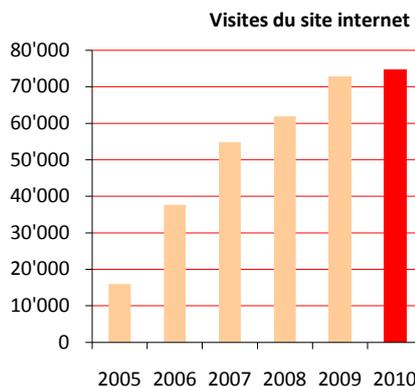
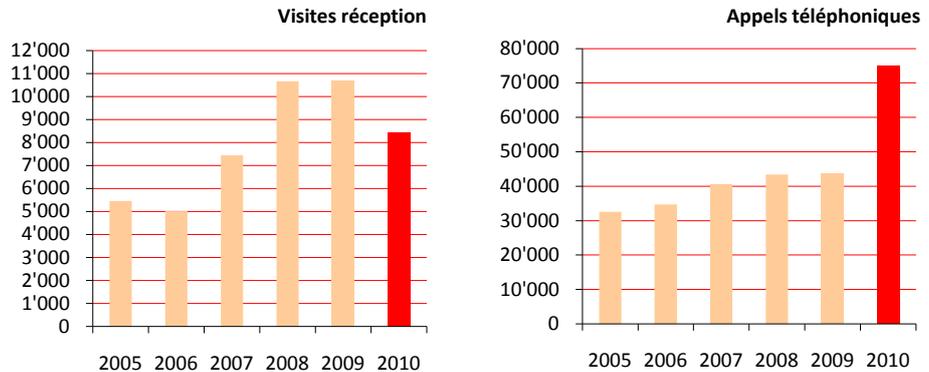
Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain et de maternité (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC) et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

Les allocations familiales et la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) sont des domaines attribués à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

**Informations**

L'information au grand public s'est diffusée par voie de presse, par des cours de préparation à la retraite et par notre site internet.

Jusqu'en 2009, le nombre d'appels téléphoniques recense les seuls appels parvenus directement à la réception. Dès 2010, les statistiques comprennent également les appels directs aux collaborateurs des services.

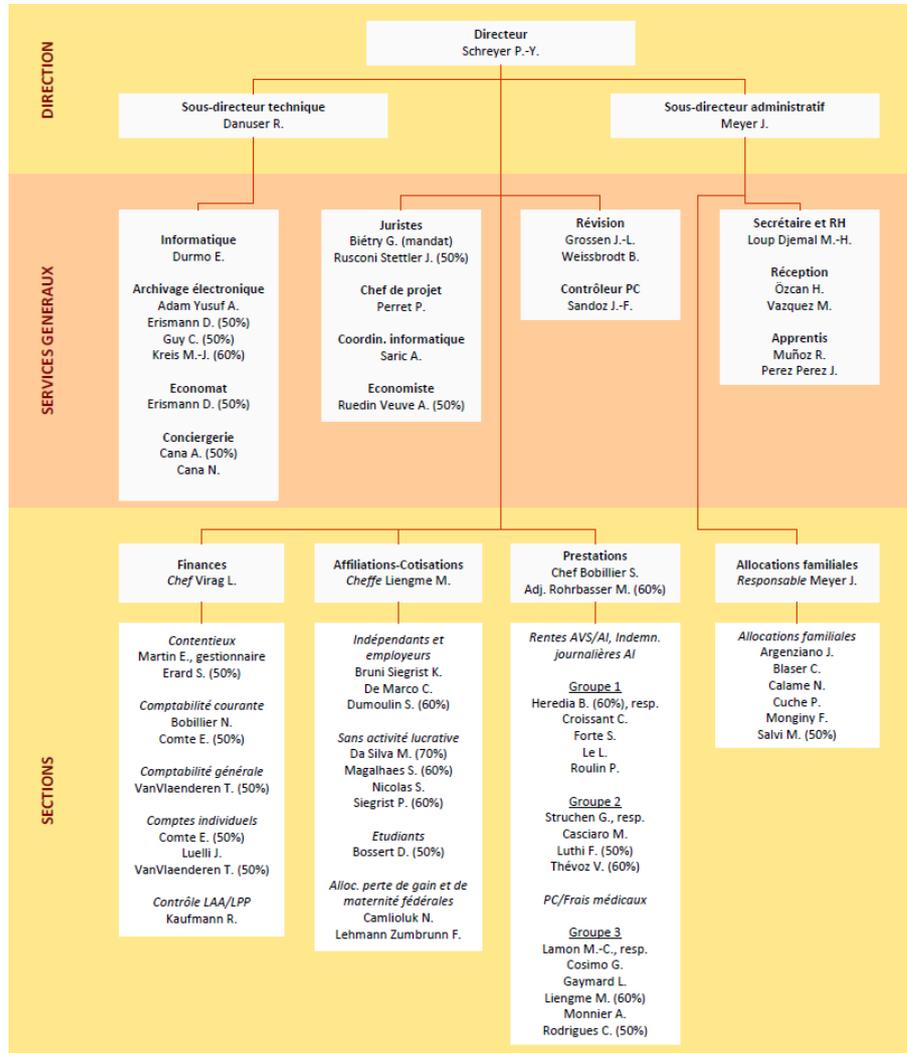




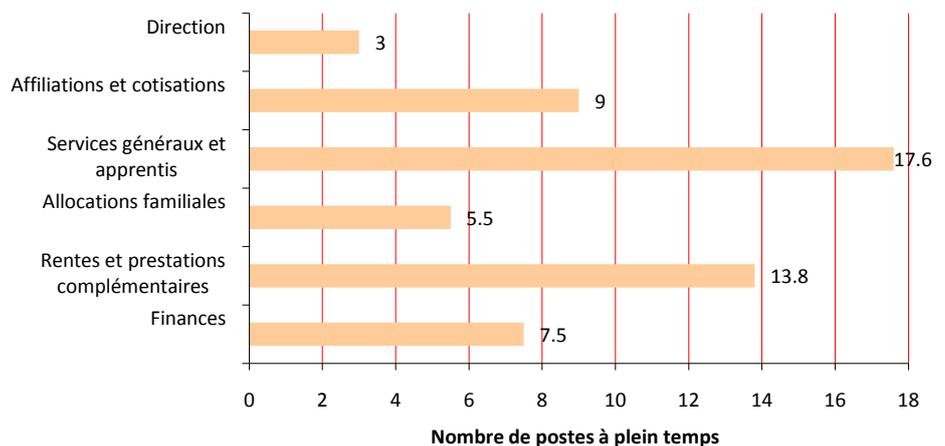
**Personnel**

Comme chaque année, nous avons enregistré quelques mutations de personnel. Au 31 décembre 2010, la CCNC comptait 2 apprenties.

**Organigramme au 31 décembre 2010**



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2010, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 56.4, répartis selon les secteurs d'activités. A noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires, ne ressortent pas dans le diagramme ci-après.





**Collaboration avec notre partenaire informatique Soreco Publica AG (ex HR Mathieu Software AG)**

Suite aux nouveautés valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les adaptations informatiques suivantes ont été réalisées à notre entière satisfaction :

- diminution du taux de cotisations des allocations familiales cantonales de 2,2% à 2,1%
- redistribution du produit de la taxe sur le CO2 aux entreprises

**Collaboration avec notre partenaire informatique Futura Management AG**

NIL (Neue Informatik Lösung) - domaines cotisations, comptes individuels et allocations familiales :

La mise en production de la nouvelle application NIL a malheureusement été reportée à 2011. Les raisons principales de ce report sont la complexité des données à migrer, le passage d'un système de comptabilité des affiliés à postes ouverts sur un système de soldes et de périodes et également le passage d'un système de décomptes effectifs pour les allocations familiales à un système forfaitaire.

L'infrastructure complète pour le fonctionnement de NIL a été mise en place et testée durant l'année 2010. Elle se compose de :

- 3 environnements pour l'application NIL (tests, intégration et production),
- 2 environnements pour la gestion électronique des données avec NIL (tests et production),
- 2 environnements pour le système d'impression avec NIL (tests et production).

Des contrôles de qualité des données migrées, ainsi que des tests de fonctionnement sont effectués par les utilisateurs NIL depuis la mi-octobre 2010. De nouvelles livraisons de données sont effectuées chaque semaine.

La mise en production est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2011.

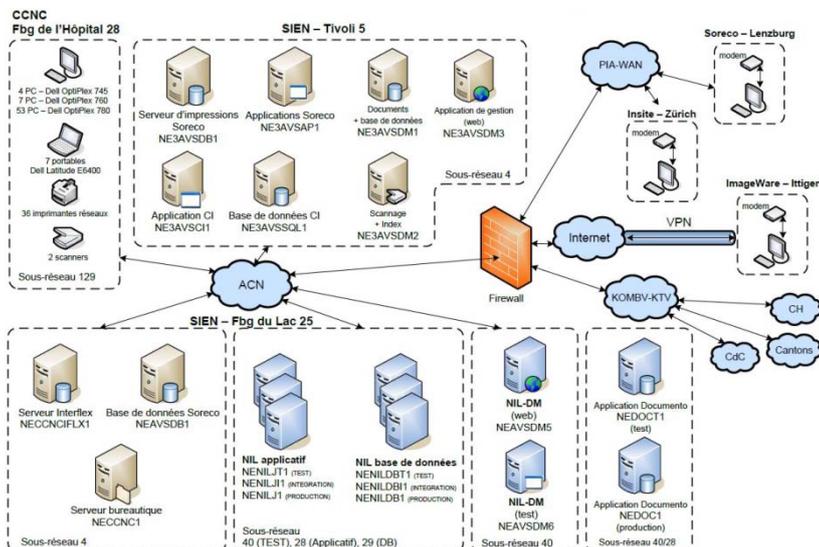
NIL/NIL+ - domaines des prestations et de la comptabilité générale :

L'année 2010 a été marquée par la description de 121 cas d'utilisation découlant des 28 processus de travail déterminés durant l'année 2009. Le développement de l'application NIL/NIL+ sur la base de ces cas d'utilisation a également démarré et un prototype a déjà pu être présenté. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de notre institution participent activement à ces développements. Un concept de détail a également été élaboré dans le cadre du futur changement de l'application permettant la gestion de la comptabilité générale.

**LA CCNC VA RELEVER, CES PROCHAINES ANNEES, UN ENORME DEFII EN REMPLACANT L'ENSEMBLE DE SES APPLICATIONS INFORMATIQUES.**

**Collaboration avec notre partenaire informatique SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise)**

Durant le premier trimestre 2010, l'ensemble du parc informatique de notre institution a été remplacé. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la CCNC sont désormais équipés de postes de travail avec Windows 7 et Microsoft Office 2007. Tous les écrans ont également été doublés.



**Interconnexions entre la CCNC et ses différents partenaires**

- Légende :**
- SIEN : Service informatique de l'entité neuchâteloise
  - Soreco : Soreco Publica AG
  - ACN : Administration cantonale neuchâteloise
  - CdC : Centrale de compensation de l'administration fédérale
  - PIA-WAN : Zone de réseau large - Pool Informatique AVS
  - Firewall : Pare-feu (sécurité)



Cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (en mio de francs)	2009	2010	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	204.159	208.854	2.30
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	35.889	35.972	0.23
Cotisations à l'assurance-chômage	38.743	39.020	0.71
Cotisations ALFA	47.400	44.951	-5.17
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	0.223	0.269	20.63
	<b>326.414</b>	<b>329.066</b>	<b>0.81</b>
<b>Prestations AVS (en mio de francs)</b>			
Rentes ordinaires AVS	363.894	372.612	2.40
Rentes extraordinaires AVS	0.433	0.489	12.93
Allocations pour impotents AVS	7.272	8.315	14.34
	<b>371.599</b>	<b>381.416</b>	<b>2.64</b>
<b>Prestations AI (en mio de francs)</b>			
Rentes ordinaires AI	79.968	74.201	-7.21
Rentes extraordinaires AI	16.353	17.421	6.53
Allocations pour impotents AI	6.145	6.454	5.03
Indemnités journalières AI	6.913	6.140	-11.18
	<b>109.379</b>	<b>104.216</b>	<b>-4.72</b>
<b>Prestations complémentaires (en mio de francs)</b>			
Prestations complémentaires AVS	78.870	80.807	2.46
Frais médicaux AVS	7.510	8.167	8.75
Prestations complémentaires AI	40.841	42.934	5.12
Frais médicaux AI	3.653	4.243	16.15
	<b>130.874</b>	<b>136.151</b>	<b>4.03</b>
<b>Allocations pour perte de gain et de maternité fédérale (en mio de francs)</b>			
Allocations pour perte de gain (APG)	6.370	7.021	10.22
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	7.010	7.535	7.49
	<b>13.380</b>	<b>14.556</b>	<b>8.79</b>
<b>Allocations familiales et de naissance (en mio de francs)</b>			
Prestations ALFA aux salariés	44.715	46.134	3.17
Prestations ALFA aux non-actifs	0.352	1.171	232.67
Prestations AFA (agriculture fédérale)	2.919	2.762	-5.38
	<b>47.986</b>	<b>50.067</b>	<b>4.34</b>
<b>Nombre d'affiliés</b>			
Nombre d'affiliés CCNC	<b>26'855</b>	<b>28'051</b>	<b>4.45</b>
<b>Contributions</b>			
Contributions aux frais d'administration (en mio de francs)	<b>4.721</b>	<b>4.814</b>	<b>1.97</b>
<b>Bilan comptable de la CCNC (en mio de francs)</b>			
Réserves générales	3.782	4.004	5.87
Bénéfice	0.222	0.325	46.40
<b>Bilan comptable de la Caisse ALFA (en mio de francs)</b>			
Fonds de réserves	22.044	21.681	-1.65
Bénéfice	1.859	-2.222	-219.53



## Fichier central des affiliés

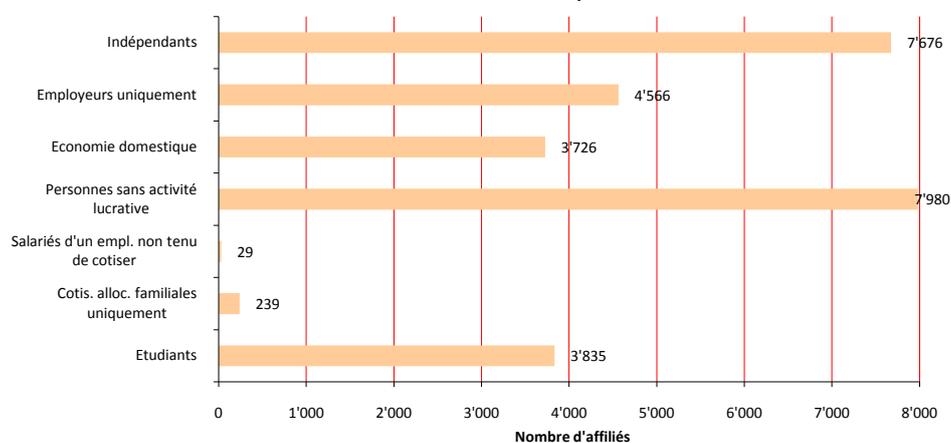
Affiliés à la CCNC	Etat 01.01.10	+	-	Etat 31.12.10
Indépendants sans salarié	5'114	520	281	5'353
Indépendants avec salariés	2'365	61	103	2'323
Employeurs uniquement	4'232	370	62	4'540
Procédures de décomptes simplifiées	18	10	2	26
Economie domestique	3'363	411	48	3'726
Personnes sans activité lucrative	6'904	1'016	1'252	6'668
Personnes sans activité lucrative - remises	1'209	154	51	1'312
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	26	12	9	29
Cotis. allocations familiales uniquement	244	21	26	239
Etudiants actifs*	3'564	271	-	3'835
	<b>27'039</b>	<b>2'846</b>	<b>1'834</b>	<b>28'051</b>

Les différences entre les états au 31.12.2009 (mentionnés sur le rapport de l'exercice précédent) et l'état au 01.01.2010 correspondent aux affiliations ou aux radiations rétroactives.

\* Le nombre de diminutions durant l'année pour les étudiants ne peut être déterminé. Le registre se base sur les listes remises par les universités.

**NOS AFFILIES SONT AU CENTRE DE NOS PREOCCUPATIONS.**

## Répartition des affiliés au 31 décembre 2010



**LA CCNC TIEN LE REGISTRE CANTONAL DES AFFILIES.**

Affiliés aux caisses professionnelles et interprof.	Etat 01.01.10	+	-	Etat 31.12.10
	<b>7'639</b>	<b>436</b>	<b>334</b>	<b>7'741</b>

Les différences entre les états au 31.12.2009 (mentionnés sur le rapport de l'exercice précédent) et l'état au 01.01.2010 correspondent aux affiliations ou aux radiations rétroactives.

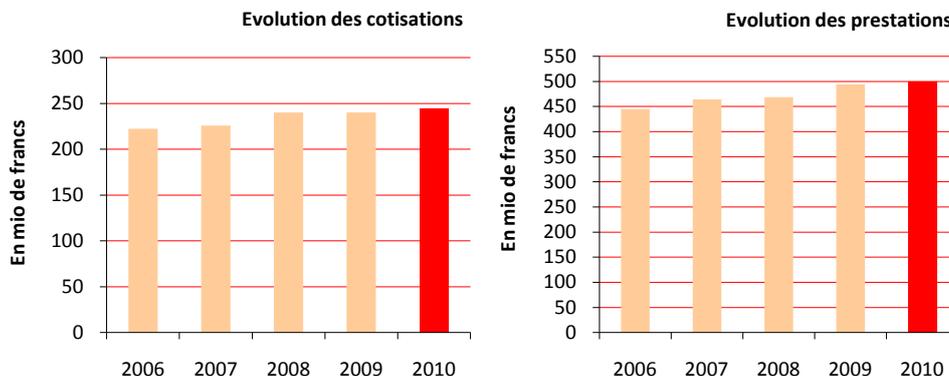
## Cotisations

47 formulaires E101 (certificats de détachement) ont été attestées durant l'année 2010. Le service des non actifs a traité 1'461 cas de remises du paiement des cotisations pour les personnes émargeant aux services sociaux.

	Années fiscales						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indépendants	284	589	770	6'813	4'946	1'981	42
Salariés d'un empl. non tenu de cotis.	4	2	2	10	14	23	0
Non-actifs	290	351	2'079	8'413	3'313	3'144	102
Etudiants	1	3	14	52	6'544	5	0
	<b>579</b>	<b>945</b>	<b>2'865</b>	<b>15'288</b>	<b>14'817</b>	<b>5'153</b>	<b>144</b>



Pour l'année 2010, en ce qui concerne les indépendants, 4 oppositions ont été émises contre des décisions de cotisations et 3 contre la non reconnaissance du statut d'indépendant. Aucun recours n'a été interjeté contre des décisions sur opposition. 3 oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations personnelles pour indépendants ont été examinées. Toutes les oppositions ont été traitées par notre service. Pour les non actifs, il a fallu répondre en 2010 à 12 oppositions à des décisions de cotisations et 3 oppositions sur intérêts moratoires. Les décisions établies en 2010 pour les étudiants n'ont provoqué ni opposition, ni recours.

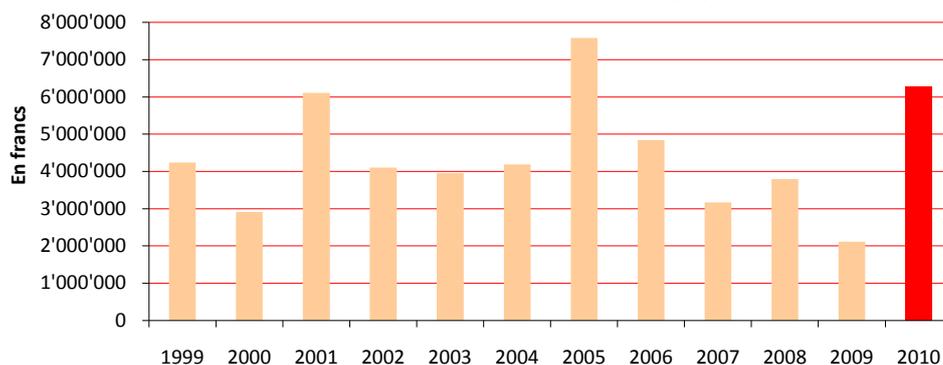


**Contrôles d'employeurs**

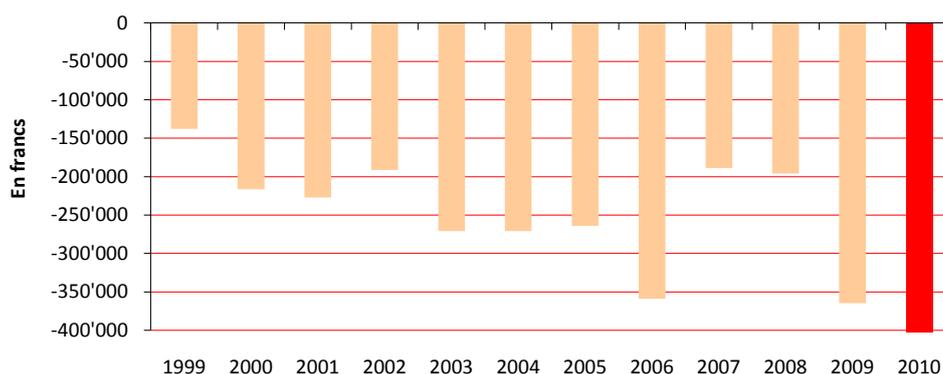
Durant l'exercice 2010, le secteur de révision de notre institution a procédé à 230 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 76 cas (soit le 33.04%) pour les montants suivants :

	Salaires Fr.	AVS/AI/APG Fr.	Frais d'adm. Fr.	AC Fr.	Intérêts Fr.
Non déclarés	6'282'130.00	657'520.25	11'485.95	99'105.60	89'487.55
Déclarés à tort	737'707.00	40'325.10	740.30	8'243.75	1'909.55

Résultats des contrôles d'employeurs - Salaires non déclarés



Résultats des contrôles d'employeurs - Salaires déclarés à tort



**LA CCNC EFFECTUE ELLE-MEME SES CONTROLES D'EMPLOYEURS. NOS REVISEURS PEUVENT AINSI AIDER ET CONSEILLER NOS AFFILIES DANS LES TÂCHES QUI LES LIENT A NOTRE INSTITUTION.**



## Certificats d'assurance AVS et comptes individuels

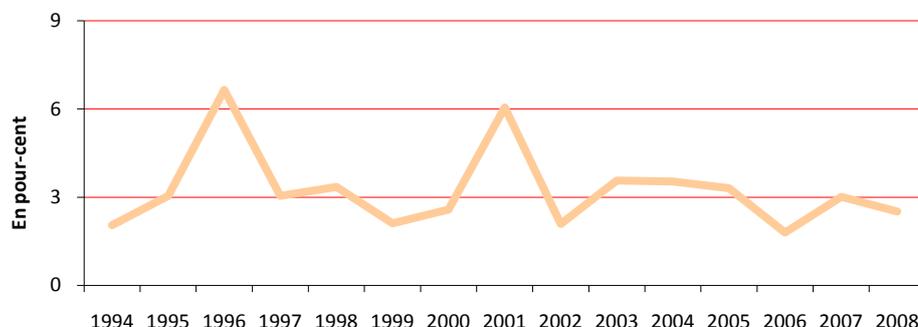
	2009	2010
<b>Etablissements d'un certificat d'assurance sans ouverture d'un compte individuel</b>		
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	92	276
Lors de la demande de prestations pour une personne non soumise à cotisations	152	495
Lors de la modification de l'état personnel	210	61
Lors de l'attribution du numéro d'assuré à une personne non soumise à cotisations et à qui il n'est servi aucune prestation	150	581
Lorsque le certificat a été égaré	1'374	2'406
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré inférieur à onze chiffres	117	67
	<b>2'095</b>	<b>3'886</b>
<b>Etablissements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel</b>		
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	1'347	1'371
Lors de la modification de l'état personnel	126	8
Lorsque le certificat a été égaré	218	848
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré inférieur à onze chiffres	5	1
	<b>1'696</b>	<b>2'228</b>
<b>Enregistrements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel</b>		
Lorsque le certificat est présenté	234	479
Lors de l'ouverture d'un compte individuel en l'absence du certificat AVS	14'233	15'050
Lors de la réouverture d'un compte individuel après un rassemblement	1'093	951
Lors de l'ouverture d'un compte individuel pour un rentier	579	25
	<b>16'139</b>	<b>16'505</b>
<b>Nouveau Numéro de Sécurité Sociale (NNSS)</b>		
Premier établissement du certificat (en remplacement de la carte grise) sans ouverture de compte individuel	36'202	392
Premier établissement du certificat (en remplacement de la carte grise) avec ouverture du compte individuel	932	172
Première ouverture de compte individuel avec le NNSS	5	0
	<b>37'139</b>	<b>564</b>
<b>Rassemblements CC 24 sans ouverture d'un compte individuel</b>		
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	270	187
En cas de calcul prévisionnel de la rente AVS	475	551
Interne à la Caisse sans mention de l'employeur	152	118
Interne à la Caisse avec mention de l'employeur	5'583	6'019
En cas de splitting (partage des revenus)	684	547
Extraits de comptes à l'intention de l'assuré	1'369	1'409
	<b>8'533</b>	<b>8'831</b>
<b>Rassemblements CC 24 avec ouverture d'un compte individuel</b>		
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	1'027	1'082
En cas de rente d'invalidité pour un assuré n'ayant pas l'âge de la retraite	317	266
	<b>1'344</b>	<b>1'348</b>
<b>Comptes individuels</b>		
Inscriptions sur les comptes individuels	93'320	91'801
Etat du fichier des comptes individuels actifs au 31 décembre	304'861	310'705



Le graphe suivant illustre le taux de croissance des revenus inscrits sur les comptes individuels (env. 2,4 milliards de francs pour 2008). Les données depuis l'année 2005 peuvent encore subir des modifications, le délai de prescription de 5 ans n'étant pas encore atteint. Quant à 2009 et 2010, le total des écritures sera disponible ultérieurement.

**LES COMPTES INDIVIDUELS CONTIENNENT LES REVENUS ANNUELS BRUTS, AINSI QUE LES PERIODES D'OCCUPATION POUR CHAQUE ASSURE(E).**

Taux de croissance des revenus inscrits sur les comptes individuels

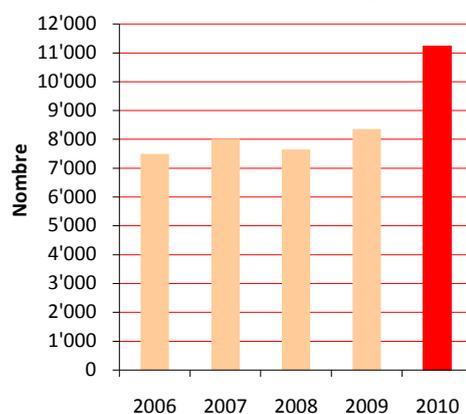


**Contentieux**

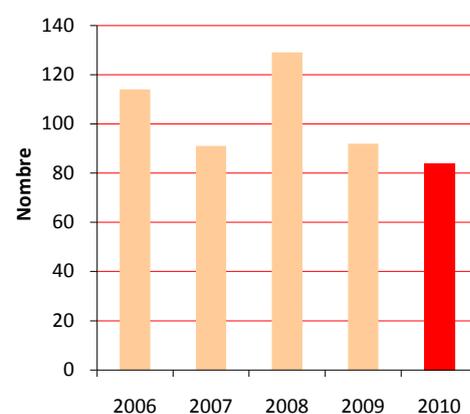
Durant l'exercice 2010, les intérêts moratoires de 5% par an dus par des débiteurs ont produit la somme de Fr. 760'302.58.

Evolution entre 2009 et 2010	2009	2010	+/- (%)
Sommations	12'077	15'699	29.99
Sursis (arrangements)	634	716	12.93
Réquisitions de poursuites	5'920	7'161	20.96
Réquisitions de continuer la poursuite	2'285	3'915	71.33
Réquisitions de vente	156	182	16.67
Mainlevées d'opposition	263	332	26.24
Faillites	92	84	-8.70
Créances irrécouvrables	238	220	-7.56
Actes de défaut de biens	1'181	1'976	67.32
Actions en réparation de dommage (art. 52 LAVS)	20	29	45.00
Oppositions	24	14	-41.67
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	9	0	-100.00
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	264	243	-7.95
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	126	66	-47.62

Evolution des poursuites



Evolution des faillites





**Prestations AVS et AI**

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

<b>Rentes ordinaires AVS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>+/- (%)</b>
Rentes de vieillesse simples	16'239	16'613	2.30
Rentes de survivants	635	641	0.94
Rentes complémentaires pour conjoints	74	49	-33.79
Rentes d'orphelins simples	415	411	-0.97
Rentes d'orphelins doubles	3	2	-33.33
Rentes complémentaires pour enfants	162	182	12.34
Allocations pour impotents	588	627	6.63
	<b>18'116</b>	<b>18'525</b>	<b>2.25</b>

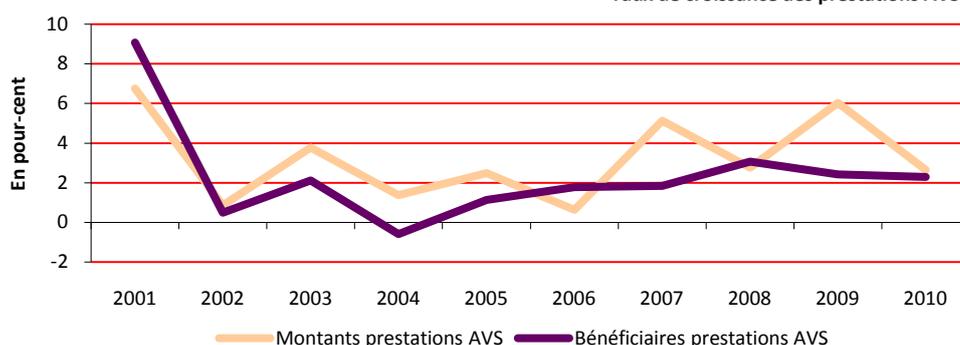
<b>Rentes extraordinaires AVS</b>			
Rentes de vieillesse simples	24	31	29.16
Rentes d'orphelins simples	0	0	0.00
Rentes d'orphelins doubles	2	2	0.00
	<b>26</b>	<b>33</b>	<b>26.92</b>

<b>Rentes ordinaires AI</b>			
Rentes simples d'invalidité	3'310	3'169	-4.26
Rentes complémentaires pour enfants	1'329	1'241	-6.63
Rentes complémentaires doubles pour enfants	1	1	0.00
Allocations pour impotents	512	526	2.73
	<b>5'152</b>	<b>4'937</b>	<b>-4.18</b>

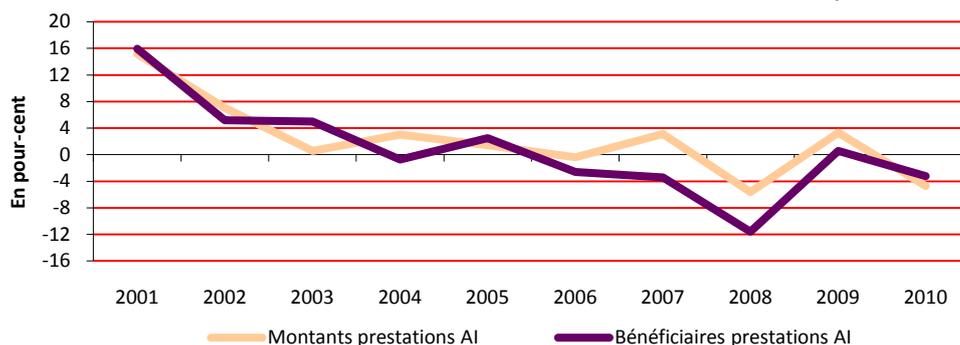
<b>Rentes extraordinaires AI</b>			
Rentes simples d'invalidité	841	863	2.61
Rentes complémentaires pour enfants	118	114	-3.39
Rentes complémentaires doubles pour enfants	0	0	0.00
	<b>959</b>	<b>977</b>	<b>1.87</b>

**LE NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS AVS ET AI EN 2010 SE MONTE A 24'472.**

**Taux de croissance des prestations AVS**



**Taux de croissance des prestations AI**





### Prestations complémentaires

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Prestations complémentaires	2009	2010	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	4'310	4'430	2.78
Prest. complém. sur rentes de vieillesse extraordinaires	35	34	-2.86
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	135	157	16.29
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	2'126	2'120	-0.29
Prest. complém. sur rentes d'invalidité extraordinaires	689	709	2.90
Prest. complém. sur indemnités journalières AI	14	13	-7.15
	<b>7'309</b>	<b>7'463</b>	<b>2.10</b>

#### dont bénéficiaires placés durablement dans un home

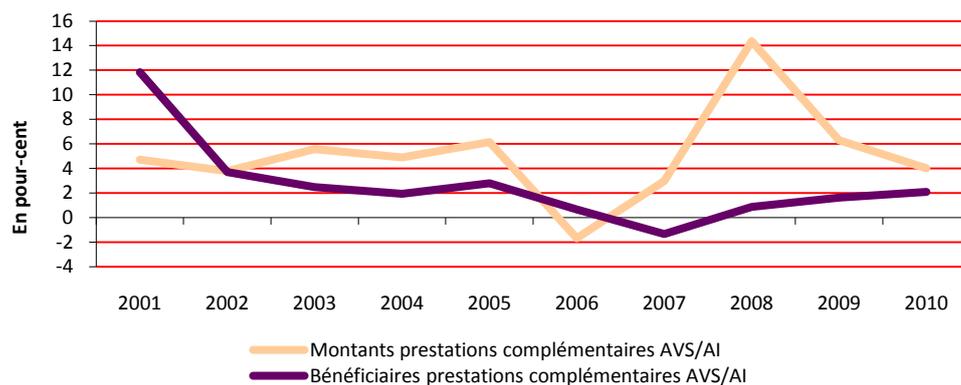
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'486	1'488	0.13
Prest. complém. sur rentes de vieillesse extraordinaires	20	21	5.00
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	4	6	50.00
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	207	197	-4.84
Prest. complém. sur rentes d'invalidité extraordinaires	327	332	1.52
Prest. complém. sur indemnités journalières AI	1	1	0.00
	<b>2'045</b>	<b>2'045</b>	<b>0.00</b>

**EN 2009, LE TAUX D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES PC ETAIT DE 1.62%.**

**EN 2010, LE TAUX A ATTEINT 2.1%.**

Le nombre des dossiers de bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 27.98% pour l'année 2009 et à 27.40% en 2010.

Taux de croissance des prestations complémentaires AVS/AI



### Contrôles en matière de prestations complémentaires

#### Contrôles internes :

Les activités de contrôles internes constituent principalement une aide à l'instruction des dossiers.

Toutes les nouvelles demandes de PC sont réceptionnées par le contrôleur PC qui recherche si les montants des rentes AVS/AI versées correspondent aux montants annoncés. Pour les demandeurs de PC/AI, le degré d'invalidité est contrôlé. Une vérification systématique des données fiscales est opérée à chaque nouvelle demande de PC. L'objectif est de dépister les variations anormales de fortune et de revenu en analysant la situation économique du requérant sur les douze années précédant le dépôt de sa demande. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'office des impôts immobiliers et de succession nous communique toutes les avances d'hoiries enregistrées.

Ces démarches sont faites dans l'optique de déterminer s'il y a donation ou dessaisissement et le cas échéant de reprendre lesdits montants dans le calcul PC. Les investigations peuvent être longues car elles nécessitent d'importantes recherches auprès du service des contributions, du registre foncier et de l'office des impôts immobiliers et de succession. Il n'est pas possible de déterminer l'impact financier de ces démarches mais on peut affirmer qu'il n'est pas négligeable.



**LES ACTIVITES DE CONTRÔLES DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES ONT GENERE UNE REPRISE DE PLUS DE 281'000 FRANCS.**

Durant l'année 2010, sur requêtes des collaborateurs en charge des dossiers PC, le contrôleur a procédé à l'analyse de 29 situations liées à un problème fiscal ou immobilier et 25 dossiers représentant des situations de successions très complexes.

Par ailleurs, un contrôle de gestion administrative est fait lors de modifications des PC suite à des révisions de rentes AVS/AI. Il peut s'agir de compensations internes, suppressions de loyer suite à un placement, restitutions non demandées lors d'un décès. Au cours de l'exercice 2010, 13 dossiers ont nécessité un suivi et un montant de **Fr. 91'081.-** a pu être récupéré ou économisé pour des PC versées indûment.

Tous les décès de bénéficiaires de prestations complémentaires sont recensés. Cette démarche permet de comparer les inventaires de succession et les montants de fortune annoncés dans les dossiers, afin de voir s'il y a concordance, et le cas échéant de demander aux héritiers les montants indûment perçus. Seules les successions présentant une fortune supérieure aux déductions légales sont analysées. Ainsi 97 dossiers ont été traités et 4 ont donné un résultat positif, soit le 4.12%. Les montants récupérés auprès des héritiers représentent **Fr. 63'591.-**.

*Contrôles externes :*

A la demande des calculatrices de prestations complémentaires et des agences régionales AVS, 69 enquêtes ont été engagées.

Il a été notamment contrôlé si les personnes vivaient réellement à l'adresse indiquée et si la composition du ménage était exacte (éventuelle cohabitation non annoncée).

Un contrôle de la durée des séjours hors de Suisse est ponctuellement fait puisqu'un bénéficiaire de prestations complémentaires ne devrait pas séjourner, dans l'année, plus de 3 mois à l'étranger.

Dans cette catégorie, 14 dossiers se sont révélés positifs et ont engendré une économie réelle de **Fr. 55'477.-**.

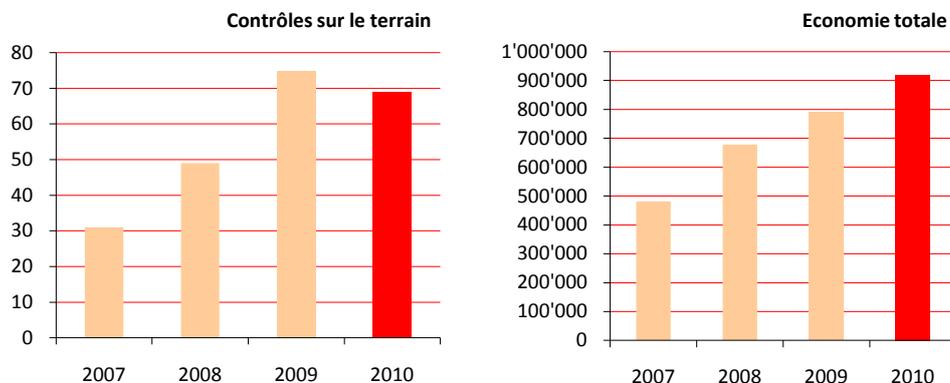
Finalement, 737 dossiers de bénéficiaires ont été contrôlés afin de comparer avec les impôts si toutes les rentes étaient annoncées correctement. Les revenus d'activité lucrative ainsi que les modifications de fortune ont également été contrôlés et cette recherche a permis la demande de restitution ou l'économie sur le reste de l'année de **Fr. 220'036.-**.

Par ailleurs, les dossiers clos entre deux révisions périodiques, représentent en 2010 une économie de **Fr. 488'540.-**.

*Statistiques :*

L'ensemble des contrôles a généré une reprise de **Fr. 281'494.-** et une économie réelle de **Fr. 637'231.-**.

Les contrôles internes représentent Fr. 154'672.- (16,8%) et les contrôles externes Fr. 764'053.- (83,2%).



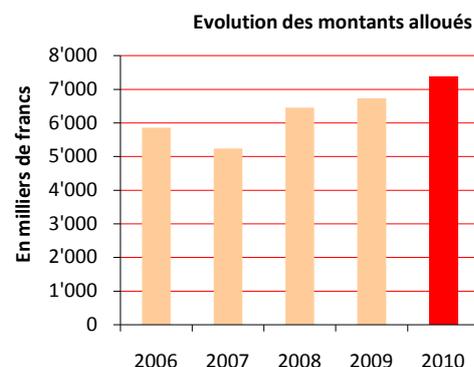
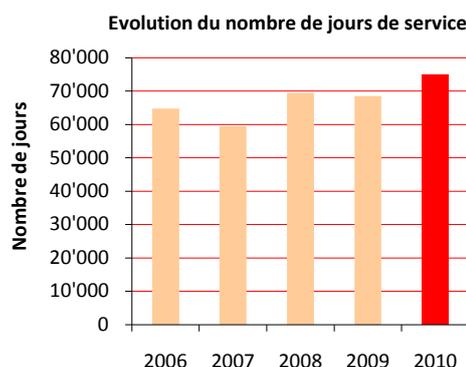


### Allocations pour perte de gain

Durant l'année 2010, les décomptes d'allocations pour perte de gain (APG) ont fait l'objet de 2 oppositions. Les données statistiques 2010 se présentent comme suit :

Genres de services	Nbre bénéficiaires	Nbre décomptes	Nbre jours de service	Montant total*
Service normal	624	1'461	18'979	2'369'695.10
Recrue	126	1'211	21'078	1'385'325.05
Service d'avancement	41	550	10'455	1'248'150.90
Recrutement	83	353	705	46'138.10
Sous-officier en service long	13	136	2'793	266'240.95
Protection civile	199	411	848	115'128.30
Formation de base protection civile	44	76	778	53'718.35
Cadres/spécialistes protection civile	78	166	390	59'292.40
Jeunesse et sport	301	548	1'579	189'052.40
Service civil	97	510	10'196	1'175'816.05
Service civil recrue	52	398	7'056	464'601.75
Jeunes tireurs	0	0	0	0.00
	<b>1'658</b>	<b>5'820</b>	<b>74'857</b>	<b>7'373'159.35</b>

\* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC.

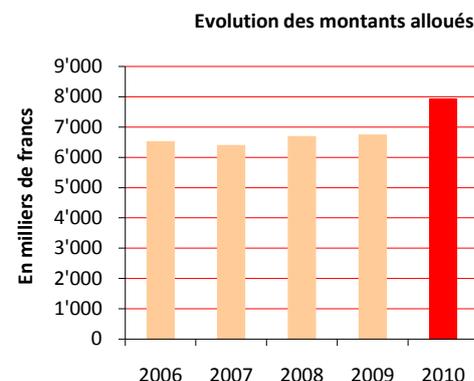
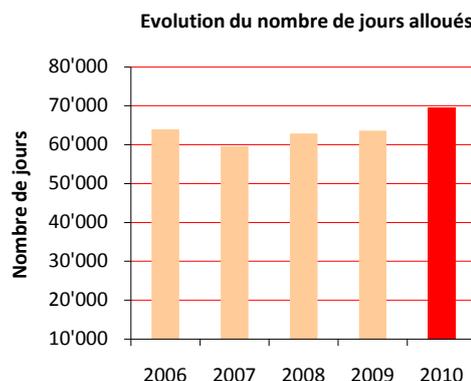


### Allocation de maternité fédérale

Les décomptes d'allocations de maternité fédérales (AMAT) ont fait l'objet d'aucune opposition durant l'exercice 2010. Les données statistiques 2010 se présentent comme suit :

Nbre de bénéficiaires	dont indépendantes	Nbre de décomptes	Nbre de jours alloués	Montant total*
676	39	2'452	69'651	7'955'378.50

\* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC.





### Allocations familiales dans l'agriculture/viticulture (loi fédérale)

Les agriculteurs neuchâtelois sont toujours répertoriés en deux régions distinctes, l'une de plaine, également applicable aux viticulteurs, l'autre de montagne.

En région de plaine, les agriculteurs et viticulteurs ont bénéficié d'une allocation mensuelle de Fr. 200.- par enfant. En ce qui concerne la région de montagne, ils ont touché une allocation mensuelle de Fr. 220.- par enfant. L'octroi des allocations familiales n'est plus soumis à une limite de revenu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Une allocation de formation professionnelle d'un montant fixé à Fr. 250.- en région de plaine, augmenté à Fr. 270.- en région de montagne, est versée mensuellement pour chaque enfant, dès le 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin de sa formation, mais pas au-delà de son 25<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour les travailleurs agricoles et viticoles (salariés), une allocation de ménage est également allouée, pour autant que les bénéficiaires répondent aux exigences légales.

Allocations familiales aux travailleurs agricoles et viticoles	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	70	12
Nombre d'allocations de ménage	67	11
Nombre d'allocations pour enfant	64	17
Nombre d'allocations de formation professionnelle	33	1
<b>Totaux des allocations versées (en francs)</b>	<b>322'053.-</b>	<b>56'948.-</b>

Allocations familiales aux indépendants dans l'agriculture et la viticulture	Région de plaine	Région de montagne
Nombre de bénéficiaires	90	270
Nombre d'allocations enfants	135	449
Nombre d'allocations de formation professionnelle	55	142
<b>Totaux des allocations versées (en francs)</b>	<b>577'309.-</b>	<b>1'795'737.-</b>



Centrale de compensation (ZAS) - Compte de fonds

Cotisations AVS/AI/APG	2009		2010	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations personnelles	1'362'444.90		1'342'958.15	
Amortissements de cotisations paritaires	353'679.20		352'955.55	
Intérêts moratoires irrécouvrables	158'381.10		116'394.05	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	189'458.60		210'147.90	
Cotisations personnelles		35'889'965.20		35'972'559.60
Cotisations paritaires		204'159'373.95		208'854'605.60
Indemnités en réparation du dommage		114'502.65		75'718.65
Recouvrements de cotisations personnelles amorties		19'911.30		44'338.90
Recouvrements de cotisations paritaires amorties		0.00		2'384.30
Intérêts moratoires sur cotisations		836'959.04		766'591.78
<b>AVS</b>				
Rentes ordinaires	363'894'296.00		372'612'926.00	
Rentes extraordinaires	433'428.00		489'440.00	
Allocations pour impotents	7'272'237.00		8'315'981.00	
Frais et dépens		0.00		0.00
Taxes d'affranchissement	261.70		15'600.70	
Amortissements de prestations à restituer	47'460.70		12'280.62	
Remises de prestations à restituer	7'276.00		1'902.00	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	581.00		7'599.00	
Prestations à restituer		507'649.05		414'583.60
<b>AI</b>				
Rentes ordinaires	79'968'829.00		74'201'428.00	
Rentes extraordinaires	16'353'790.00		17'421'969.00	
Allocations pour impotents	6'145'958.00		6'454'620.00	
Indemnités journalières	6'913'134.95		6'140'355.45	
Office AI	8'405'011.06		8'970'003.09	
Frais et dépens	138'458.25		96'920.15	
Amortissements de prestations à restituer	82'637.55		17'048.00	
Remises de prestations à restituer	14'013.00		65'165.85	
Participation aux cotisations	403'058.75		348'528.80	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	244'670.00		174'256.00	
Prestations à restituer		370'910.60		406'129.65
Indemnités journalières à restituer		76'978.35		115'510.30
Rec. Prest. Rest. Am.		0.00		71'251.00
<b>APG</b>				
Allocations pour perte de gain	6'370'681.50		7'021'103.00	
Allocations de maternité	7'010'963.40		7'535'268.60	
Amortissements de prestations à restituer	2'384.45		0.00	
Participation aux cotisations	793'569.35		844'864.45	
Prestations à restituer		31'104.40		72'698.20
<b>AFA</b>				
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	442'227.30		389'465.45	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	2'476'980.60		2'373'046.00	
Amortissements de cotisations AFA aux salariés	0.00		5'000	
Indem. frais de gestion	0.00		41'222.00	
Cotisations		223'630.20		269'199.10
Prestations à restituer		4'804.00		26'883.60

suite à la page suivante



AC	2009		2010	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations	80'723.75		73'712.30	
Indemnités pour frais de gestion	194'843.30		171'801.80	
Cotisations		38'743'470.55		39'020'574.15
Indemnités en réparation du dommage		29'623.80		16'965.00
Recouvrements de cotisations amorties		0.00		472.15
<b>Report en faveur du cpte courant de la Centrale</b>	<b>281'563'932.94</b>		<b>286'299'349.46</b>	
<b>Report à charge du cpte courant de la Centrale</b>		<b>510'316'488.26</b>		<b>518'599'615.84</b>
<b>Taxe CO2</b>				
Redistribution taxe CO2 aux entreprises	0.00		2'608'201.20	
Ristourne redistribution taxe CO2 à l'OFEV via CdC		0.00		1'432.15
	<b>791'325'371.35</b>	<b>791'325'371.35</b>	<b>804'731'513.57</b>	<b>804'731'513.57</b>

Centrale de compensation (ZAS) - Bilan comptable (AVS/AI/APG/AFA/AC)

Finances	2009		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	10'987.90		10'595.25	
Chèques postaux	15'602'231.94		13'485'590.27	
Comptes bancaires	649'683.62		657'257.07	
Régularisation des mouvements d'espèces	1'018'995.00		878'971.60	
<b>Compensation</b>				
*Secteur comptable 4		13'258'311.83		9'997'147.81
*Secteur comptable 5		1'960'240.79		2'605'257.11
*Secteur comptable 9		1'019'027.19		2'453'355.20
*Secteur comptable 2	245'586.43		128'808.40	
*Secteur comptable 3		1'289'905.08		105'462.47
<b>AVS/AI/APG/AFA/AC</b>				
Affiliés	28'049'161.05		30'036'464.79	
Prestations à restituer	529'535.30		495'625.70	
Créances en réparation du dommage	1'116'036.00		1'431'146.10	
Paiements provisoires de rentes	10'000.00		19'259.00	
*Avoir/dettes envers le secteur comptable 1		245'586.43		128'808.40
Différences sur compte courant	19'469.65		19'897.65	
Compte courant Centrale de compensation		28'306'968.42		30'425'552.04
Paiements en retour		17'492.20		13'675.05
Indemnités en réparation du dommage		1'116'036.00		1'431'146.10
Paiements non imputables		38'118.95		3'211.65
	<b>47'251'686.89</b>	<b>47'251'686.89</b>	<b>47'163'615.83</b>	<b>47'163'615.83</b>

\* Secteur comptable 1 : Finances  
 Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC (Comptes de fonds)  
 Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI  
 Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)  
 Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)  
 Secteur comptable 9 : Compte d'administration



Caisse de compensation - Compte d'administration générale caisse de compensation

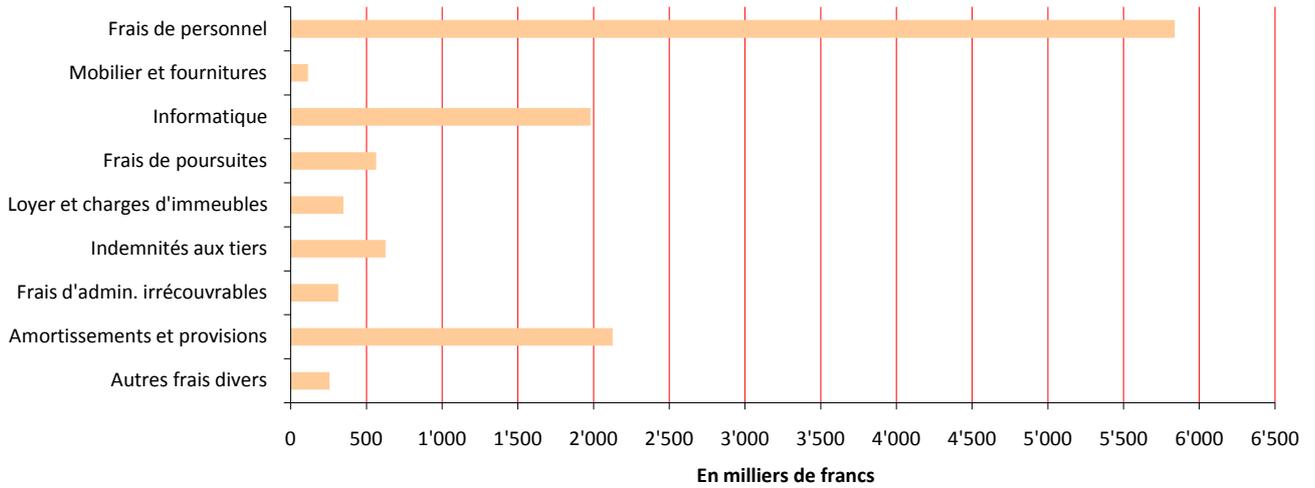
	2009		2010	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	5'645'731.65		5'838'128.18	
Fournitures et mobilier de bureau	294'296.95		114'095.60	
Informatique	1'325'395.10		1'978'615.05	
Autres frais divers	213'901.60		249'326.40	
Frais de poursuites	482'490.00		564'921.70	
Loyer + charges d'immeuble	346'837.55		348'906.37	
Indemnités aux agences	300'000.00		300'000.00	
Indemnités aux administrations fiscales	267'408.00		161'728.00	
Cotisations retraites anticipées Etat	261'098.20		0.00	
Frais organe de révision externe	169'874.00		165'501.60	
Frais d'administration irrécouvrables	223'052.40		314'896.10	
Amortissements d'équipements	34'244.60		221'500.90	
Frais sur comptes courants	11'178.95		6'685.94	
Provisions moins-value sur titres	0.00		104'850.40	
Provisions investissements techniques	1'100'000.00		1'800'000.00	
Contributions aux frais d'administration		4'721'084.32		4'814'420.78
Autres contributions		122'290.31		147'430.28
Produits sur comptes courants et titres		131'293.00		121'987.26
Plus-value/moins-value comptable sur titres		408'489.66		22'731.80
Emoluments		474'105.15		387'882.70
Indemnités autres tâches		181'989.00		196'471.00
Indemnités frais d'administration ALFA		1'443'661.45		1'718'278.33
Travaux pour tiers		72'277.45		79'156.20
Indemnités frais d'administration AVS/AFA/AC/AI		592'078.30		981'860.40
Indemnités frais d'administration PC		1'763'594.02		1'657'199.09
Autres produits divers		6'943.10		24'163.25
Frais de poursuites récupérés		480'248.16		562'430.45
Dissolutions de provisions		500'000.00		1'781'120.90
Excédent de produits	222'544.92		325'976.20	
	<b>10'898'053.92</b>	<b>10'898'053.92</b>	<b>12'495'132.44</b>	<b>12'495'132.44</b>

Caisse de compensation - Bilan comptable

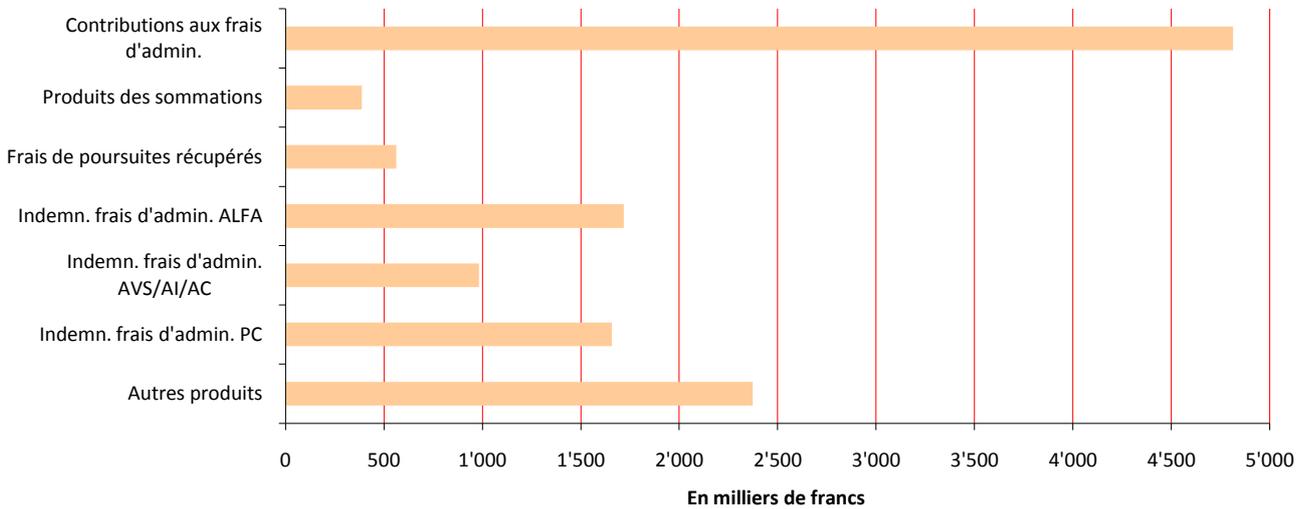
	2009		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs	1'652'454.29		1'751'954.37	
Placements	4'906'054.45		4'205'861.40	
Mobilier, machines	50'634.00		31'498.05	
Actifs transitoires	145'240.21		111'666.43	
Créanciers		58'187.75		379'115.56
Avoir envers le secteur comptable 1	1'019'027.19		2'453'355.20	
Provisions pour frais d'administration ordinaires		448'000.00		520'000.00
Provisions pour investissements techniques		2'600'714.35		2'685'147.00
Provisions moins-value sur titres		572'717.91		612'014.76
Passifs transitoires		89'000.20		27'292.00
Réserves générales		3'782'245.01		4'004'789.93
Bénéfice		222'544.92		325'976.20
	<b>7'773'410.14</b>	<b>7'773'410.14</b>	<b>8'554'335.45</b>	<b>8'554'335.45</b>



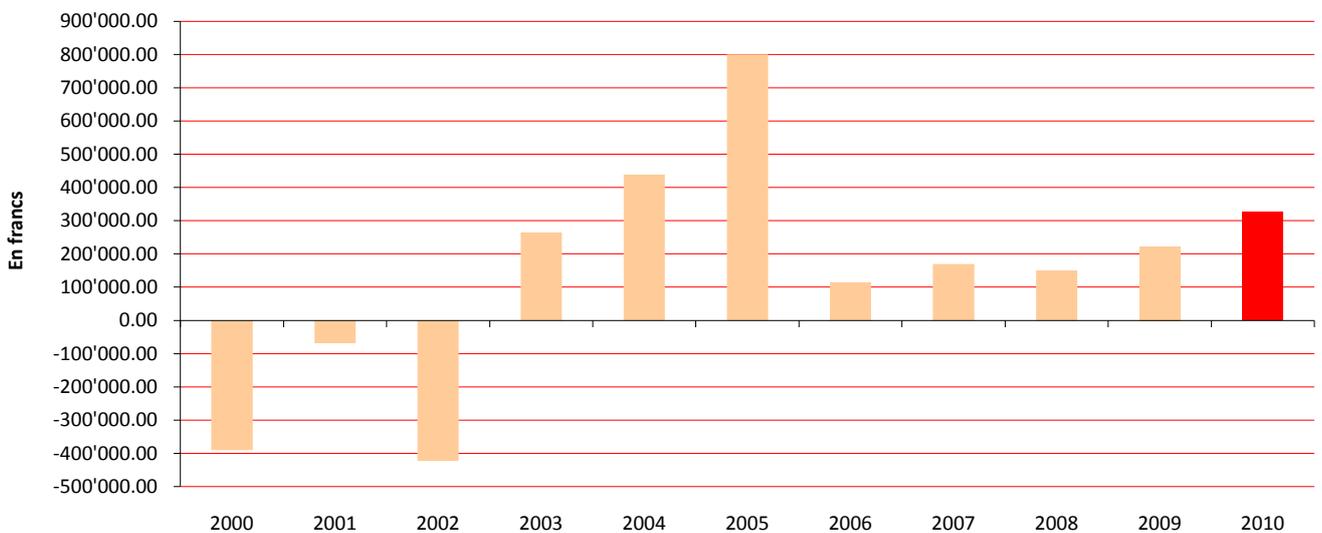
Répartition des charges 2010 par genre



Répartition des produits 2010 par genre



Evolution de la perte/du bénéfice





Prestations complémentaires (PC) - Compte de fonds

	2009		2010	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations complémentaires AVS	78'870'369.00		80'807'013.00	
Frais médicaux AVS	7'510'861.00		8'167'016.00	
Amortissements de prest. complém. AVS à restituer	23'348.75		60'190.05	
Remises de prest. complém. AVS à restituer	20'810.00		121'347.00	
Prestations complémentaires AVS à restituer		843'106.70		1'051'819.95
Prestations complémentaires AI	40'841'569.00		42'934'354.00	
Frais médicaux AI	3'653'298.00		4'243'160.00	
Amortissements de prest. complém. AI à restituer	205'147.80		52'456.00	
Remises de prest. complém. AI à restituer	138'974.00		62'470.25	
Prestations complémentaires AI à restituer		1'303'643.75		1'239'493.75
Recouvrement de prest. complém. AI amorties		515.00		1'563.00
Subvention de la Confédération		34'239'154.00		33'245'647.00
Subvention du Canton de Neuchâtel		94'877'958.10		100'909'482.60
	<b>131'264'377.55</b>	<b>131'264'377.55</b>	<b>136'448'006.30</b>	<b>136'448'006.30</b>

Prestations complémentaires (PC) - Compte d'administration

	2009		2010	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'157'123.34		1'151'063.34	
Fournitures et mobilier de bureau	48'600.82		20'783.86	
Informatique	250'395.74		167'539.25	
Autres frais divers	75'200.76		58'400.00	
Loyer + charges d'immeuble	66'226.58		65'916.84	
Indemnités dues à des tiers	161'108.68		188'320.10	
Amortissements d'équipements	4'938.10		5'175.70	
A la charge de la Confédération		1'533'045.00		1'410'465.07
A la charge du Canton de Neuchâtel		230'549.02		246'734.02
	<b>1'763'594.02</b>	<b>1'763'594.02</b>	<b>1'657'199.09</b>	<b>1'657'199.09</b>

Prestations complémentaires (PC) - Bilan comptable

	2009		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prestations à restituer	856'474.05		1'210'217.90	
Paiements en retour		4'892.00		7'685.00
Compte courant CCNC		14'109'893.88		11'199'680.71
Avoir envers le secteur comptable 1	13'258'311.83		9'997'147.81	
	<b>14'114'785.88</b>	<b>14'114'785.88</b>	<b>11'207'365.71</b>	<b>11'207'365.71</b>



## Statut

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation AVS/AI/APG est chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. Cette dernière a son siège au Faubourg de l'Hôpital 28 à Neuchâtel. Elle vous présente, conformément aux dispositions de l'art. 18 du même règlement, son rapport annuel d'activités de l'exercice 2010.

## Tâches

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales (ALFA) est chargée de l'application de la Loi sur les allocations familiales (LAFAM) du 24 mars 1997 et des dispositions prévues dans le cadre des allocations familiales dans l'agriculture (Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture du 23 juin 1997). En outre, elle perçoit les contributions du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP). L'organe de révision est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel.

## Immeubles

C'est la Régie Immobilière Offidus SA à Cortaillod qui a le mandat d'administrer l'ensemble des immeubles et appartements dont notre caisse est propriétaire, à savoir :

- immeubles locatifs à Cortaillod, rue des Pièces-Chaperon 3 et 5
- siège de la caisse à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 et appartements.

Quelques travaux d'entretien courant (réfection et rénovation) ont dû être entrepris dans les immeubles locatifs de Cortaillod.

## Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP)

Le 13 octobre 1999, entré en vigueur la Loi sur le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels. Cette loi associe les caisses d'allocations familiales au fonctionnement du FFPP dans la mesure où elles sont désignées en qualité d'organe de perception des contributions y relatives (art. 7).

Par arrêté du 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat a modifié le système de contribution au FFPP qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, sera calculé en pour mille de la masse salariale, en l'occurrence 0.56 0/00 et non plus sous la forme d'un montant par employé salarié en décembre de chaque année. Ce montant est à la charge intégrale des employeurs.

Le premier graphe ci-dessous illustre l'évolution des recettes encaissées par la CCNC en faveur du FFPP. Le second indique la variation du nombre d'employés occupés durant les mois de décembre de l'année civile précédente.

**LE FONDS POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS PERMET DE SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA FORMATION DE LEURS COLLABORATEURS.**



## Fichier central des affiliés (allocations familiales)

Affiliés à la caisse (allocations familiales)	Etat 01.01.10	+	-	Etat 31.12.10
Indépendants sans salarié (agriculture)	624	0	10	614
Indépendants avec salariés (agriculture)	500	0	5	495
Employeurs uniquement (agriculture)	121	5	1	125
Indépendants avec salariés	1'854	60	98	1'816
Employeurs uniquement	4'024	364	202	4'186
Economie domestique	3'369	410	62	3'717
Cotis. allocations familiales uniquement	263	21	26	258
	<b>10'755</b>	<b>860</b>	<b>404</b>	<b>11'211</b>

Les différences entre les états au 31.12.2009 (mentionnés sur le rapport de l'exercice précédent) et l'état au 01.01.2010 correspondent aux affiliations ou aux radiations rétroactives.

## Cotisations

Le taux des contributions est fixé à 2,1% du salaire déterminant pour l'AVS/AI/APG. Le produit des cotisations durant l'exercice 2010 s'est monté à Fr. 44'981'000.00.-.

## Contrôles d'employeurs

Durant l'exercice 2010, le secteur de révision de notre institution a procédé à 230 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 76 cas (soit le 33.04%) pour les montants suivants :

	Salaires Fr.	Contributions Fr.
Non déclarés	6'282'130.00	127'051.85
Déclarés à tort	737'707.00	14'575.55

## Allocations familiales

Le tableau suivant donne les montants minima fixés par la Confédération et les montants versés dans notre canton :

Montants des allocations familiales	Montants Fr.
Premier enfant	Minimum fédéral: Fr. 200.00 200.00
Deuxième enfant	Minimum fédéral: Fr. 200.00 200.00
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral: Fr. 200.00 250.00
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral: Fr. 50.00 80.00
Allocation de naissance	1'200.00

La situation du nombre des bénéficiaires est décrite comme suit :

**PLUS DE 86% DES MENAGES  
ONT UN OU DEUX ENFANTS  
A CHARGE**

Allocations familiales	2009	2010	+/- (%)
Ménages avec 1 enfant	3'505	3'818	8.93
Ménages avec 2 enfants	3'622	3'541	-2.23
Ménages avec 3 enfants	939	929	-1.06
Ménages avec 4 enfants	182	173	-4.94
Ménages avec 5 enfants	24	19	-20.83
Ménages avec 6 enfants	6	9	50
Ménages avec 7 enfants	1	0	-100
	<b>8'279</b>	<b>8'489</b>	<b>2.54</b>
<b>Allocations professionnelles</b>			
Compléments allocations professionnelles	<b>3'822</b>	<b>3'735</b>	<b>-2.28</b>
<b>Allocations de naissance</b>			
Allocations de naissance aux salariés	564	542	-9.90
Allocations de naissance aux chômeurs	25	51	8.70
	<b>589</b>	<b>593</b>	<b>-9.24</b>



Suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2002 des Accords bilatéraux, et plus particulièrement de la libre circulation des personnes, notre Caisse est entrée en matière pour des cas de versements différentiels d'allocations.

Allocations familiales différentielles internationales	Années	Payées en
268'821.05	2005	2006
306'553.90	2006	2007
307'177.15	2007	2008
365'644.35	2008	2009
418'652.20	2009	2010

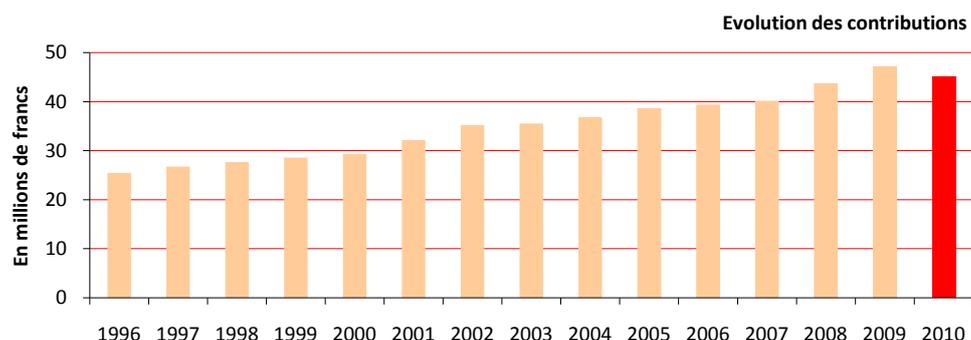
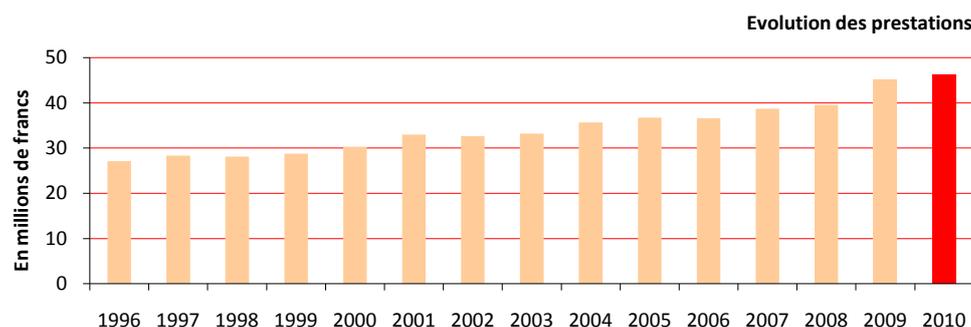
Notre Caisse n'a pas enregistré de recours durant l'exercice 2010.

L'évolution des prestations et des contributions depuis 1995 pour les allocations familiales se présente comme suit :

Années	Nbre de salariés	Nbre d'enfants	Prestations (en mio de francs)	Contributions (en mio de francs)
1996	7'195	13'082	27.136	25.447
1997	7'302	13'199	28.326	26.748
1998	7'646	13'811	28.093	27.665
1999	7'743	14'155	28.730	28.609
2000	7'640	13'981	30.325	29.336
2001	7'665	14'045	32.966	32.192
2002	7'566	13'752	32.678	35.244
2003	7'814	14'152	*33.191	35.543
2004	8'179	14'820	*35.694	36.860
2005	8'271	15'022	*36.737	38.675
2006	8'241	14'809	*36.610	39.395
2007	8'310	14'941	*38.710	40.175
2008	8'163	14'524	*39.571	43.773
2009	8'279	14'457	*45.074	47.136
<b>2010</b>	<b>8'814</b>	<b>15'498</b>	<b>*46.135</b>	<b>44.981</b>

**LES DEPENSES EN PRESTATIONS ONT PASSABLEMENT AUGMENTE SUITE A L'INTRODUCTION DE LA NOUVELLE LOI FEDERALE SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES.**

\* Y compris allocations différentielles





Allocations familiales (ALFA) - Compte de fonds

	2009		2010	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations allocations familiales (y c. alloc. naissance)	44'350'243.95		45'716'384.40	
Prestations allocations familiales différentielles	365'644.35		418'652.20	
Prestations allocations familiales "petits paysans"	45'031.35		12'826.60	
Prestations allocations familiales non-actifs	352'847.40		1'171'897.70	
Prestations allocations de maternité	0.00		0.00	
Amortissements de cotisations et de prest. à restituer	93'899.95		67'155.15	
Remises de prestations à restituer	19'042.90		0.00	
Cotisations allocations familiales		47'136'890.30		44'832'017.85
Cotisations allocations familiales "petits paysans"		264'924.30		119'980.60
Indemnités en réparation du dommage		21'869.40		17'687.70
Prestations à restituer		21'680.45		10'759.70
Contribution cantonale aux alloc. familiales non-actifs		352'847.40		1'171'897.70
Contribution cantonale aux alloc. fédérales (AFA)	235'685.00			0.00
Excédent de recettes	2'335'816.95			1'234'572.50
	<b>47'798'211.85</b>	<b>47'798'211.85</b>	<b>47'386'916.05</b>	<b>47'386'916.05</b>

Allocations familiales (ALFA) - Compte d'administration

	2009		2010	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'043'083.89		1'136'569.97	
Fournitures et mobilier de bureau	60'479.05		1'955.00	
Informatique	218'857.64		433'871.92	
Autres frais divers	43'551.25		47'030.62	
Loyer + charges d'immeuble	59'255.37		59'313.82	
Indemnités dues à des tiers	13'557.60		34'432.00	
Amortissements d'équipements	4'876.65		5'105.00	
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		135'300.00		125'000.00
Produits immeuble Hôpital 28, Neuchâtel		199'800.00		199'800.00
Produits immeuble Hôpital 30, Neuchâtel		117'720.00		117'720.00
Produits immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod		288'822.05		290'871.10
Produits placements des capitaux		617'082.83		216'357.20
Dissolution des provisions		0.00		208'030.92
Charges immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	47'946.45		19'798.55	
Charges immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	7'656.70		5'158.80	
Charges immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	85'652.25		27'795.70	
Amortissements immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	33'074.00		33'074.00	
Amortissements immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	21'600.00		21'600.00	
Amort. immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	100'000.00		100'000.00	
Provisions moins-value sur titres	0.00		0.00	
Moins-value sur titres	56'469.16		208'030.92	
Frais de gestion + droit de garde	38'536.35		11'764.55	
A la charge du fonds allocations familiales		475'871.48		987'721.63
	<b>1'834'596.36</b>	<b>1'834'596.36</b>	<b>2'145'500.85</b>	<b>2'145'500.85</b>



Allocations familiales (ALFA) - Bilan comptable

	2009		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de chèques postaux	543'898.56		146'105.56	
Comptes bancaires	236'516.35		210'699.82	
Impôts anticipés	45'559.30		65'380.86	
Débiteur Offidus SA	33'674.80		0.00	
Débiteur allocations familiales non-actifs	122'948.20		193'130.50	
Actifs transitoires	90'455.72		66'351.97	
Affiliés	1'676'485.95		1'685'389.55	
Prestations à restituer	32'984.35		13'258.40	
Titres	9'136'934.27		7'896'305.97	
Compte à terme fixe	3'080'000.00		1'790'000.00	
Immeuble Hôpital 28, Neuchâtel	2'330'582.40		2'297'508.40	
Immeuble Hôpital 30, Neuchâtel	1'787'600.00		1'766'000.00	
Immeubles Pièces-Chaperons 3-5, Cortaillod	4'177'000.00		4'077'000.00	
Avoir envers le secteur comptable 1	1'960'240.79		2'605'257.11	
Compte courant Etat de Neuchâtel		24'004.90		0.00
Créanciers FFPP		22'564.45		34'896.95
Provisions moins-value sur titres		1'300'000.00		1'091'969.08
Passifs transitoires		674.60		0.00
Créanciers Offidus SA		0.00		3'569.50
Paiements en retour		3'390.00		0.00
Fonds de réserves		22'044'301.27		23'904'246.74
Bénéfice/Perte		1'859'945.47		2'222'294.13
	<b>25'254'880.69</b>	<b>25'254'880.69</b>	<b>25'034'682.27</b>	<b>25'034'682.27</b>

Le fonds de réserves au 1<sup>er</sup> janvier 2011 se monte à Fr. 21'681'952.61.



adresse  
fbg de l'hôpital 28  
case postale 2116  
2001 neuchâtel

téléphone  
032 889 65 01  
e-mail  
ccnc@ne.ch

fax  
032 889 65 02  
web  
[www.caisseavsne.ch](http://www.caisseavsne.ch)